



BUREAU DE COMMUNAUTÉ
Séance du 12 septembre 2019 à 18 heures,
Au siège de GRAND LAC

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)

AIX-LES-BAINS	Dominique DORD	
AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI	
AIX-LES-BAINS	Michel FRUGIER	
LA BIOLLE	Blandine BELLANCA	
LE BOURGET DU LAC	Marie-Pierre FRANCOIS	Pouvoir de Jean-Marc DRIVET
BRISON SAINT INNOCENT	Jean-Claude CROZE	
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	Nicole FALCETTA	
CHANAZ	Yves HUSSON	
CHINDRIEUX	Marie-Claire BARBIER	Pouvoir de Robert CLERC
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Nicolas JACQUIER	
ENTRELACS	Bernard MARIN	Pouvoir de Christian REBELLE
ENTRELACS	Claude GIROUD	Départ après la 5 ^{ème} délibération
MOUXY	Gabrielle KOEHREN	
ONTEX	Jacques CURTILLET	
PUGNY-CHATENOD	Jean-Guy MASSONNAT	
RUFFIEUX	Olivier ROGNARD	
SAINT OFFENGE	Bernard GELLOZ	
SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	Denise DE MARCH	Pouvoir de Eudes BOUVIER
TRESSERVE	Jean-Claude LOISEAU	
VIONS	Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET	
VOGLANS	Yves MERCIER	

Absents excusés :

BOURDEAU	Jean-Marc DRIVET
CONJUX	Claude SAVIGNAC
GRESY-SUR-AIX	Robert CLERC
MERY	Eudes BOUVIER
LE MONTCEL	Jean-Christophe EICHENLAUB
MOTZ	Olivier BERTHET
SAINT OURS	Christian REBELLE
SAINT PIERRE DE CURTILLE	Sylvie L'HEVEDER
TREVIGNIN	Gérard GONTHIER
VIVIERS-DU-LAC	Robert AGUETTAZ
AIX-LES-BAINS	Corinne CASANOVA

Autres présents non votants :

Yves GRANGE	ENTRELACS
Christophe DERIPPE	ENTRELACS
Jean-François BRAISSAND	ENTRELACS
Régis DORMOY	Directeur général de CGLE
Frédéric GIMOND	Directeur Général des services
Laurent LAVAISSIERE	Directeur Général Adjoint des services
Christophe PIRAT	Directeur des services à la population
Véronique MERMOUD	Directrice du pôle Aménagement
Christophe TOUZEAU	Directeur du pôle Eau
Eline QUAY-THEVENON	Assistante de direction



L'assemblée s'est réunie sur convocation du 5 septembre 2019 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 12 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 21 présents, et 25 votants (4 pouvoirs).



DÉLIBÉRATION

N° : 4 Année : 2019
Exécutoire le : 16 SEP. 2019
Affichée le : 16 SEP. 2019
Visée le : 16 SEP. 2019

MARCHES PUBLICS

Marché n°2018-83 : Création de trois stations de pompage d'eau potable sur le réseau du Bourget du Lac et réaménagement de réservoirs – avenant 2

Monsieur le Président rappelle la consistance du marché de travaux n°18-83 portant substitution de la source de la Roche Saint-Alban par groupes de pompage sur la commune du BOURGET-DU-LAC. Le lot N°2, confié au groupement d'entreprises AQUALIANS/NERFI, domiciliée 209 rue Aristide Bergès 73490 LA RAVOIRE, représentée par Jean Marc GUERRE-CHALLEY, et désigné ci-après par l'expression "le groupement", consiste en la mise en œuvre d'équipements de pompage pour un montant de 185 906,75 € HT incluant l'offre de Base : (183 075,75 € HT) et la prestation alternative obligatoire sur l'Inox : (2 831 € HT).

Monsieur le Président rappelle l'avenant N°1 portant sur la mise en œuvre de groupes de pompage de type Multitec de la marque KSB et la mise en œuvre de ballon anti-bélier de la marque MASSAL de 500 L au lieu des 200 L qui porte le montant à : 209 016,75 € HT.

Objet de l'avenant 2 (Lot 2) :

Le rachat du fonds de commerce de la société NERFI au N° de SIRET 432 091 171, RCS Annecy, en date du 28/06/2019 par la société NERFI au N° de SIRET 851 317 297 RCS Annecy entraîne le transfert du présent marché vers la société : NERFI au N° de SIRET 851 317 297 RCS Annecy.

Cet avenant est sans impact financier.

Toutes les autres clauses du marché initial demeurent applicables et inchangées.

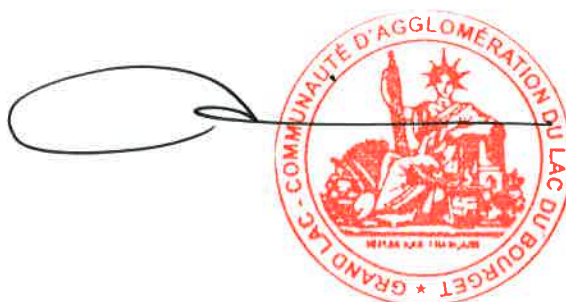
Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE l'avenant n°2 du marché n°2018-83,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant n°2 du marché n°2018-83 et tous les documents afférents.

Aix-les-Bains, le 12 septembre 2019

Le Président,
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 32
- Présents : 21
- Votants : 25
- Pour : 25
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0





Marché 2018-83

Création de trois stations de pompage
d'eau potable sur le réseau du Bourget du
Lac et réaménagement de réservoirs

Lot 2 : Equipements

AVENANT N°2

ENTRE :

Grand Lac - Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget domiciliée 1500, Boulevard Lepic – BP 610 – 73106 AIX-LES-BAINS, représentée par son Président, Monsieur Dominique DORD, et désignée ci-après par l'expression "Grand Lac"

D'UNE PART,

ET

Le Groupement AQUALIANS/NERFI, domiciliée 209 rue Aristide Bergès 73490 LA RAVOIRE, représentée par Jean Marc GUERRE-CHALLEY, et désigné ci-après par l'expression «Le groupement»,

D'AUTRE PART,

ARTICLE 1 – OBJET et TITULAIRE DU MARCHE

Par marché de travaux, relatif au marché n°18-83 Substitution de la source de la Roche Saint-Alban par groupes de pompage sur la commune du BOURGET-DU-LAC Lot 2 : équipement, Grand Lac a confié au groupement d'entreprises **AQUALIANS/NERFI**, domiciliée 209 rue Aristide Bergès 73490 LA RAVOIRE, représentée par Jean Marc GUERRE-CHALLEY, et désigné ci-après par l'expression «Le groupement», la mise en œuvre d'équipements de pompage dans le cadre du lot 2 et pour un montant de 185 906.75 € HT incluant l'offre de Base : (183 075.75 € HT) et la prestation alternative obligatoire sur l'Inox : (2 831 € HT)

Il s'agit d'un marché passé selon la procédure adaptée, décomposé en deux lots :

- Lot 1 : Génie Civil
- Lot 2 : Equipements

ARTICLE 2 – MODIFICATION INDUITE PAR LE PRECEDENT AVENANT N°1 :

Mise en œuvre de groupes de pompage de type Multitec de la marque KSB

Mise en œuvre de ballon anti-bélier de la marque MASSAL de 500 L au lieu des 200 L
La fourniture de cet équipement de taille plus importante induit l'impact financier suivant :

L'ensemble de ces prestations représentait un coût supplémentaire de **+ 23 110,00 € H.T**

Le marché passé par Grand Lac avec l'entreprise le groupement AQUALISANS/NERFI, d'un montant initial de **185 906.75 € HT**

Est donc porté à : 209 016,75 € HT par l'avenant n°1..

ARTICLE 3 : OBJET DE L'AVENANT 2 :

Le rachat du fonds de commerce de la société NERFI au N° de SIRET 432 091 171 , RCS Annecy, en date du 28/06/2019 par la société NERFI au N° de SIRET 851 317 297 RCS Annecy entraine le transfert du présent marché vers la société : NERFI au N° de SIRET 851 317 297 RCS Annecy

(Cf courrier administrateur judiciaire du 01/07/2019 et extrait Kbis Nouvelle Société)

Cet avenant est sans impact financier.

ARTICLE 4 – RESPECT DU MARCHE INITIAL

Toutes les autres clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait en un exemplaire,

À _____, le _____,

À _____, le _____,

Pour AQUALIANS

Pour Grand Lac

Jean Guy MASSONNAT
Représentant du Pouvoir Adjudicateur

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Marché n.2018-83 - Création de trois stations de pompage d'eau potable sur le réseau du Bourget du Lac et réaménagement de réservoirs - Avenant 2 Transfert du marché

Date de transmission de l'acte : 16/09/2019

Date de réception de l'accusé de réception : 16/09/2019

Numéro de l'acte : d2966 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20190912-d2966-DE

Date de décision : 12/09/2019

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.1. Délibérations
1.1.1.4. Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires